Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/02/2026 - 2589 - 2024 B 03680 - 937 913 796 - JOY BEAUTE

JOY BEAUTE

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 — Présenté en Euros — Edité le 16/02/2026

ACTIF

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice précédent Net	%
			Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent Néant	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	700		700	100,00		
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	***700***		***700***	100,00		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**700**		**700**	100,00		

REÇU LE
24 FEV. 2026
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

PASSIF

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent Néant	
Capital social ou individuel (dont versé : 500)	**500**	71,43		
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***500***	71,43		
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes	200	28,57		
Produits constatés d'avance				
DETTES	***200***	28,57		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***700***	100,00		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Présenté en Euros Edité le 16/02/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice précédent Néant	Variation	%

	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Chiffres d'Affaires Nets							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes							
Impôts, taxes et versements assimilés							
Rémunérations du personnel							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des charges d'exploitation							
RÉSULTAT D'EXPLOITATION							
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS							
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices							
Total des Produits							
Total des Charges							
RÉSULTAT NET							
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

JOY BEAUTE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500,00 Euros
Siège social : 144 AVENUE CHARLES GIDE

77270 VILLEPARISIS
R.C.S : 937913796

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025

Le 30/06/2025,
à 10H25,

Les associés de la société **JOY BEAUTE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Martinov ALEKSANDAR, préside la séance en qualité de PRESIDENT

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice** de **0** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 0 Euros, de la façon suivante :

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

